Informations de base

2022/2141(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Activités du Médiateur européen - rapport annuel 2021 **Subject** 1.20.04 Médiateur européen	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	PETI Pétitions	PELLETIER Anne-Sophie (The Left)	15/06/2022
		Rapporteur(e) fictif/fictive JAHR Peter (EPP) ANGEL Marc (S&D) VEDRENNE Marie-Pierre (Renew) AUKEN Margrete (Greens/EFA) FRAGKOS Emmanouil (ECR)	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/02/2023	Vote en commission		
08/03/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0054/2023	Résumé
13/03/2023	Débat en plénière		
14/03/2023	Décision du Parlement	T9-0070/2023	Résumé
14/03/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/2141(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative

Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PETI/9/10044

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE736.641	28/10/2022	
Amendements déposés en commission		PE739.695	14/12/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0054/2023	08/03/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0070/2023	14/03/2023	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2023)228	05/07/2023	

Activités du Médiateur européen - rapport annuel 2021

2022/2141(INI) - 08/03/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des pétitions a adopté le rapport d'initiative d'Anne-Sophie PELLETIER (GUE/NGL, FR) sur le rapport annuel sur les activités du Médiateur européen en 2021.

Enquêtes

Le rapport indique qu'en 2021, le Médiateur a aidé 20.536 personnes et a ouvert 338 enquêtes, dont 332 basées sur des plaintes et 6 d'initiative, et a clôturé 305 enquêtes (300 basées sur des plaintes et 5 d'initiative). La plupart des enquêtes concernaient la Commission (208 enquêtes, soit 61,5%), suivies par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) (16 enquêtes, soit 4,7%), le Parlement (13 enquêtes, soit 3,8%) et l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) (13 enquêtes, soit 3,8%), le reste étant réparti entre les différents services de la Commission. 8%), le reste se répartissant comme suit : l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX) (11 demandes ou 3,3%), l'Agence européenne des médicaments (8 demandes ou 2,4%), le Conseil de l'Union européenne (7 demandes ou 2,1%), l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) (6 demandes ou 1,8%), et d'autres institutions (34 demandes ou 10,1%).

Les trois principales préoccupations dans les enquêtes clôturées par le Médiateur en 2021 étaient la transparence et la responsabilité (accès à l'information et aux documents) (29%), la culture de service (26%) et l'utilisation appropriée des pouvoirs discrétionnaires (y compris dans les procédures d'infraction) (18%). Les autres domaines de préoccupation comprenaient le respect des droits procéduraux, le respect des droits fondamentaux, la bonne gestion des questions de personnel, la bonne gestion financière, la participation du public au processus décisionnel de l'UE, les questions éthiques et la dénonciation des dysfonctionnements de l'administration de l'UE.

Les députés ont approuvé le rapport annuel 2021 présenté par le Médiateur européen et ont salué le travail remarquable et les efforts constructifs du Médiateur pour trouver un équilibre entre le droit des institutions de l'UE à travailler et l'intérêt du public pour une administration de l'UE qui travaille avec les plus hauts standards d'intégrité et de responsabilité. Ils ont également félicité le Médiateur :

- pour avoir renforcé la démocratie représentative et participative, tout en améliorant la participation du public et la légitimité du processus décisionnel de l'UE;

- pour son travail de publication d'un guide succinct destiné à l'administration de l'UE sur les politiques et pratiques à mettre en œuvre pour donner effet au droit d'accès du public aux documents de l'UE;

- pour le développement du rôle du Réseau européen des médiateurs (ENO) dans le renforcement des capacités et le partage des meilleures pratiques entre les institutions de médiation des États membres, des pays de l'EEE et des pays candidats à l'adhésion à l'UE.

Amélioration de la transparence et de la responsabilité

Le rapport rappelle que l'un des moyens d'améliorer la perception de l'UE par les citoyens est de la rendre plus accessible, plus compréhensible et plus transparente. Les députés ont vivement regretté qu'en dépit de plusieurs appels du Parlement et du Médiateur, les travaux actuels du Conseil soient toujours entachés d'un manque de transparence et que les citoyens n'aient pas un **accès approprié aux documents législatifs produits par le Conseil**.

La législation actuelle sur l'accès du public aux documents de l'UE est gravement obsolète en raison des progrès technologiques réalisés au cours des dernières décennies en matière d'accès à la documentation, des nouveaux moyens de communication et des différentes manières d'enregistrer, de gérer et de stocker les informations. A cet égard, le rapport suggère **que le règlement sur la transparence soit ajusté** pour mieux s'adapter aux développements technologiques.

Le bureau du médiateur est félicité pour la mise en œuvre et la **révision de la procédure accélérée**, qui vise à traiter rapidement les plaintes relatives à l'accès du public aux documents.

Les députés ont pris note de l'enquête du Médiateur sur le refus de la Commission d'accorder l'accès du public aux messages textuels échangés entre le président de la Commission et le PDG d'une société pharmaceutique **sur l'achat de vaccins COVID-19**. Ils ont rappelé que les SMS dont le contenu est lié aux politiques, activités et décisions relevant de la sphère de responsabilité de l'institution sont considérés comme des documents de l'UE en vertu du règlement sur la transparence.

En novembre 2021, le Médiateur a ouvert une enquête sur la façon dont la Commission s'assure que ses interactions avec **les lobbyistes du tabac** sont transparentes. L'UE étant partie à la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), elle doit empêcher l'industrie du tabac d'avoir un impact négatif sur les politiques de santé publique. La Commission est donc invitée à respecter pleinement les principes d'éthique, de transparence et de responsabilité à l'égard des citoyens européens.

Afin d'améliorer la **transparence des trilogues**, les députés ont réitéré leur appel à publier également, avant ou peu après les réunions du trilogue, la documentation, y compris les calendriers, les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents examinés, les amendements et les informations sur les délégations des États membres et leurs positions, ainsi que les procès-verbaux, dans un dans un format harmonisé et facilement accessible en ligne, par défaut, conformément au règlement sur la transparence et à la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes (CJUE).

Pantouflage

Le rapport souligne qu'une bonne gestion de la question du pantouflage est essentielle pour maintenir la confiance dans les institutions de l'UE. Le Médiateur est invité à poursuivre son travail afin d'assurer la publication en temps voulu des noms des fonctionnaires de l'UE impliqués dans des affaires de pantouflage et de garantir une **transparence totale** en ce qui concerne toutes les informations s'y rapportant. Pour sa part, la Commission devrait renforcer les règles concernant les pantouflages et les conflits d'intérêts et s'assurer que des règles strictes sont mises en œuvre dans toutes les institutions de l'UE.

Droits fondamentaux

En 2021, le Médiateur a ouvert une enquête d'initiative sur la façon dont **Frontex** se conforme à ses obligations en matière de droits fondamentaux et assure la reddition de comptes dans le cadre de sa responsabilité renforcée. Cette enquête a cherché à clarifier les questions liées à la responsabilité des opérations conjointes de Frontex, aux activités liées au retour des migrants et à l'aide à la migration lors des contrôles aux frontières extérieures de l'UE.

Les députés ont également accueilli favorablement la liste des meilleures pratiques pour répondre aux besoins des **personnes handicapées** dans les situations d'urgence, établie à la suite d'une initiative stratégique sur la manière dont la Commission répond aux besoins particuliers des membres du personnel handicapés dans le contexte de la COVID-19.

Activités du Médiateur européen - rapport annuel 2021

2022/2141(INI) - 14/03/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 602 voix pour, 8 contre et 18 abstentions, une résolution sur le rapport annuel sur les activités du Médiateur européen en 2021.

Enquêtes

La résolution indique qu'en 2021, le Médiateur a aidé 20.536 personnes et a ouvert 338 enquêtes, dont 332 basées sur des plaintes et 6 d'initiative, et a clôturé 305 enquêtes (300 basées sur des plaintes et 5 d'initiative). La plupart des enquêtes concernaient la Commission (208 enquêtes, soit 61,5%), suivies par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) (16 enquêtes, soit 4,7%), le Parlement (13 enquêtes, soit 3,8%) et l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) (13 enquêtes, soit 3,8%), le reste étant réparti entre les différents services de la Commission. 8%), le reste se répartissant comme suit : l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX) (11 demandes ou 3,3%), l'Agence européenne des médicaments (8 demandes ou 2,4%), le Conseil de l'Union européenne (7 demandes ou 2,1%), l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) (6 demandes ou 1,8%), et d'autres institutions (34 demandes ou 10,1%).

Les trois principales préoccupations dans les enquêtes clôturées par le Médiateur en 2021 étaient la transparence et la responsabilité (accès à l'information et aux documents) (29%), la culture de service (26%) et l'utilisation appropriée des pouvoirs discrétionnaires (y compris dans les procédures d'infraction) (18%). Les autres domaines de préoccupation comprenaient le respect des droits procéduraux, le respect des droits fondamentaux, la bonne gestion des questions de personnel, la bonne gestion financière, la participation du public au processus décisionnel de l'UE, les questions éthiques et la dénonciation des dysfonctionnements de l'administration de l'UE.

Dans le cadre de ses travaux stratégiques en 2021, le bureau du Médiateur européen a ouvert **six nouvelles enquêtes stratégiques**:

- sur la manière dont la Commission gère le «pantouflage» des membres de son personnel;

- sur la transparence des interactions de la Commission avec les représentants de l'industrie du tabac;

- sur la manière dont Frontex se conforme à ses obligations en matière de droits fondamentaux et garantit l'obligation de rendre compte en ce qui concerne ses responsabilités accrues;

- sur la manière dont l'Agence européenne de défense (AED) a traité la candidature de son ancien directeur général à un poste de haut niveau auprès d'Airbus;

- sur la manière dont la Commission surveille les fonds de l'Union utilisés en faveur du droit des personnes handicapées et des personnes âgées à une vie autonome; et

- sur la manière dont la Banque européenne d'investissement conserve certaines informations à caractère personnel relatives aux candidats à un emploi avant de prendre des décisions de recrutement.

Le Parlement a approuvé le rapport annuel 2021 présenté par le Médiateur européen et a salué le travail remarquable et les efforts constructifs du Médiateur pour trouver un équilibre entre le droit des institutions de l'UE à travailler et l'intérêt du public pour une administration de l'UE qui travaille avec les plus hauts standards d'intégrité et de responsabilité.

Amélioration de la transparence et de la responsabilité

L'année 2021 a marqué le 20e anniversaire de l'entrée en vigueur du règlement sur la transparence. Le Parlement s'est félicité de l'attention particulière accordée à cette question par le bureau du Médiateur tout au long de l'année 2021. Les députés ont vivement regretté qu'en dépit de plusieurs appels du Parlement et du Médiateur, les travaux actuels du Conseil soient toujours entachés d'un manque de transparence et que les citoyens n'aient pas un **accès approprié aux documents législatifs produits par le Conseil**.

La législation actuelle sur l'accès du public aux documents de l'UE est gravement obsolète en raison des progrès technologiques réalisés au cours des dernières décennies en matière d'accès à la documentation, des nouveaux moyens de communication et des différentes manières d'enregistrer, de gérer et de stocker les informations. A cet égard, les députés ont suggéré **que le règlement sur la transparence soit ajusté** pour mieux s'adapter aux développements technologiques. Ils se sont félicités que la Médiatrice ait réclamé davantage de transparence lors des **trilogues**.

Le Parlement a souligné l'importance de l'adoption d'un statut actualisé pour le Bureau du Médiateur en juin 2021. Ce nouveau statut fournit un cadre juridique renforcé pour le Bureau et introduit de nouveaux garde-fous qui garantissent davantage son indépendance. Les députés sont convaincus que le budget alloué au Bureau du Médiateur doit être modifié afin de s'assurer qu'il dispose des ressources nécessaires pour gérer efficacement la charge de travail globale et qu'il soit en mesure de continuer à travailler de manière compétente au service des citoyens européens.

Les députés ont pris note de l'enquête du Médiateur sur le refus de la Commission d'accorder l'accès du public aux messages textuels échangés entre le président de la Commission et le PDG d'une société pharmaceutique **sur l'achat de vaccins COVID-19**. Ils ont rappelé que les SMS dont le contenu est lié aux politiques, activités et décisions relevant de la sphère de responsabilité de l'institution sont considérés comme des documents de l'UE en vertu du règlement sur la transparence.

En novembre 2021, le Médiateur a ouvert une enquête sur la façon dont la Commission s'assure que ses interactions avec **les lobbyistes du tabac** sont transparentes. L'UE étant partie à la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), elle doit empêcher l'industrie du tabac d'avoir un impact négatif sur les politiques de santé publique. La Commission est donc invitée à respecter pleinement les principes d'éthique, de transparence et de responsabilité à l'égard des citoyens européens.

Pantouflage

La résolution a souligné qu'une bonne gestion de la question du pantouflage est essentielle pour maintenir la confiance dans les institutions de l'UE. Le Médiateur est invité à poursuivre son travail afin d'assurer la publication en temps voulu des noms des fonctionnaires de l'UE impliqués dans des affaires de pantouflage et de garantir une **transparence totale** en ce qui concerne toutes les informations s'y rapportant. Pour sa part, la Commission devrait renforcer les règles concernant les pantouflages et les conflits d'intérêts et s'assurer que des règles strictes sont mises en œuvre dans toutes les institutions de l'UE.

Droits fondamentaux

En 2021, le Médiateur a ouvert une enquête d'initiative sur la façon dont **Frontex** se conforme à ses obligations en matière de droits fondamentaux et assure la reddition de comptes dans le cadre de sa responsabilité renforcée. Cette enquête a cherché à clarifier les questions liées à la responsabilité des opérations conjointes de Frontex, aux activités liées au retour des migrants et à l'aide à la migration lors des contrôles aux frontières extérieures de l'UE.